



LES AMIS DE LA CHAPELLE ST LAURENT

Re : Mécénat d'entreprise

Monsieur le Directeur
Entreprise ...
84xxx

Villedieu, le 13/02/2015

Monsieur Le Directeur,

Notre association « Les Amis de la Chapelle Saint Laurent » (reconnue d'intérêt général) vous propose de **participer, au titre du Mécénat d'entreprise, à la restauration de La Chapelle Saint Laurent et à la remise en valeur des traditions locales cultuelles et culturelles qui y sont associées.**

Cette chapelle fait partie du **patrimoine de la Commune de VILLEDIEU**, où elle est située au milieu d'un beau coteau de vignes : tout au long de son histoire, elle a d'ailleurs toujours été un lieu de rassemblement des vignerons. Malheureusement, son état est aujourd'hui très dégradé et nécessite une action urgente. L'Association porte ce projet de restauration, en partenariat avec la Mairie de Villedieu. Un appel d'offre a déjà été lancé pour les travaux, une entreprise retenue ; par rapport aux 37 000 euros(HT) de financement nécessaire, **il reste à trouver aujourd'hui 10 000 euros.**

Au titre du Mécénat d'entreprise, les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don : par exemple,

*Si vous donnez 1000 euros, votre don réel se montera à **400 euros***

*Si vous donnez 2000 euros, votre don réel se montera à **800 euros***

MERCI de nous rejoindre pour ce beau projet !

Don pour la rénovation de la Chapelle Saint Laurent de VILLEDIEU : _____euros

Par chèque à l'ordre de : Association Les Amis de la Chapelle Saint Laurent

ou

Par transfert bancaire : IBAN : FR76 1130 6000 8448 1010 3496 040

Nom Société (mécène) : _____

Adresse : _____ .Tél : _____

Courriel : _____

Vous recevrez un reçu fiscal pour bénéficier d'une économie d'impôt (L'association « Les amis de la Chapelle Saint Laurent », créée par décision administrative préfectorale en date du 3 décembre 2013, est reconnue d'intérêt général, ce qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 60 % de la somme versée dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe).

Envoyer ce bon à : *Association Les Amis de la Chapelle Saint Laurent*

Chez Mme Christiane BERTRAND, Chemin de la Montagne, 84110 VILLEDIEU